

SEANCE DU 8 septembre 2021

Le **huit septembre deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Dylan JACOPIN, Olivier BOICHON, Stéphanie PAWLOWSKI, Sandrine VEROT, Gérald BUFFARD, Philippe MONCORGER, Thierry GENOUX, Dylan JACOPIN.

Absent avec pouvoir : Messieurs Clément LE PAGE (pouvoir à Mr Thierry CHAMPROMIS), Marie Claire FOUCHERAU (pouvoir à Mr Aurélien CHAMPROMIS)

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Schéma directeur assainissement
- Tarif cantine scolaire rentrée 2021 2022
- Délibération du temps de travail (1607h)
- Tarifs sponsors bulletin municipal 2022
- Permis de construire de Mr Lespinasse
- Questions diverses :
 - Location de la salle des fêtes
 - Route de Saint Hilaire
 - Rentrée scolaire

ASSAINISSEMENT

- SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT :

Délibération n°2021/041

La commune de Nandax située dans le département de la Loire compte, selon la population légale INSEE 2018, 839 habitants (population municipale et comptée à part) et de l'ordre de 134 abonnés en assainissement collectif système du bourg (données 2014).

La commune de Nandax a la maîtrise d'ouvrage du système d'assainissement collectif.

L'objectif du Schéma Directeur d'Assainissement est de diagnostiquer précisément le fonctionnement actuel des systèmes d'assainissements dans leur globalité (réseaux, stations), orienter les réhabilitations à mener pour améliorer la situation actuelle, satisfaire aux exigences de la réglementation et s'adapter aux charges actuelles et futures. Enfin, il a pour objectif d'acquérir une connaissance complète des infrastructures afin d'en assurer une bonne gestion.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau ainsi qu'au département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet schéma directeur assainissement tel que présenté ;
- SOLLICITE une subvention auprès de l'agence de l'eau et du département ;
- APPROUVE le plan de financement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Un contrat va être passé avec l'association de Ressins stipulant leur engagement à prendre en charge une partie des travaux (environs la moitié, subvention déduite). Le coût reste à définir.

- **ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX MISSIONS D'ASSISTANCE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE DE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :**

Délibération n°2021/038

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des réflexions pour le transfert des compétences eau potable et assainissement des communes vers Charlieu Belmont Communauté et conformément à la charte signée par la commune à ce sujet, une mission, permettant d'assister les communes dans l'atteinte de certains objectifs, a été proposée. Il s'agit d'effectuer un inventaire électromécanique des différents services, d'épauler les services dans la réalisation de leurs déclarations INERIS ou de les préparer à la consultation pour un géo référencement des réseaux.

Dans un souci d'économie d'échelle et d'harmonisation des pratiques, cette mission sera effectuée par une stagiaire pour Charlieu Belmont Communauté.

Une convention doit être passée entre Charlieu Belmont Communauté et les communes pour les différentes modalités d'intervention de la stagiaire et pour fixer la participation financière de chaque commune.

Pour 10 semaines de stage consacrées à l'inventaire, le montant de la rémunération s'élève à 50.56 € par commune et 79.72 € pour les 6 semaines d'emploi saisonnier consacrées aux missions complémentaires.

Cette convention sera conclue pour une durée déterminée de 16 semaines du 12 avril au 30 juillet 2021 découpée en 2 périodes. Une période de stage du 12 avril au 18 juin 2021 et une période d'emploi saisonnier du 21 juin au 30 juillet 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la convention de participation aux missions d'assistance à l'atteinte des objectifs de la Charte transfert de compétences eau potable et assainissement, à passer entre Charlieu Belmont Communauté et la commune de Nandax

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement et tous les documents afférents ;

CANTINE SCOLAIRE – TARIF ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 :

Délibération n°2021/040

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de la cantine pour la nouvelle année scolaire seront inchangés malgré le changement de fournisseur. Les repas sont livrés par la société S.A.S Alterrenative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **FIXE** le prix du repas à la cantine à l'identique de l'année précédente, soit 4.02 € TTC.

BULLETIN MUNICIPAL – TARIF ANNONCEURS :

Délibération n°2021/039

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les tarifs d'une publicité sur le bulletin municipal pour l'année 2021 étaient les suivants :

50 € pour un huitième de page
100 € pour un quart de page
200 € une de demi page
500 € pour une page complète

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de conserver ces tarifs pour les bulletins municipaux à venir

TEMPS DE TRAVAIL (1607H) :

Monsieur le Maire expose que le temps de travail à 1607H doit faire l'objet d'une délibération à compter du 01/01/2022.

Nous sommes déjà conforme à cette règle, le calcul de la durée du travail pour chaque personne étant fait suivant le modèle fourni par le centre de gestion (CDG 42).

La commune ne donne pas de congés spéciaux (journée du maire...).

En attendant de plus amples renseignements de la CDG 42, la délibération sera prise en octobre ou novembre.

PERMIS DE CONSTRUIRE M LESPINASSE :

Une ébauche du permis de construire de Mr Lespinasse a été présentée au Conseil Municipal pour information.

QUESTIONS DIVERSES :

- Location salle des fêtes :

De plus en plus d'entreprises réclament à louer le hall et/ou la salle des fêtes pour leurs réunions. Monsieur le Maire propose donc de réfléchir à un tarif préférentiel pour ce type de demande, tout comme il est fait pour les associations.

Le conseil ouï cet exposé, décide de proposer les mêmes tarifs qu'aux particuliers.

- Route de Saint Hilaire :

Il nous a été signalé plusieurs problèmes route de Saint hilaire (à côté de l'arrêt de bus) : de stationnements abusifs, de déchets jetés sur la voie publique, de personnes se soulageant le long d'habitations en montrant par la même leurs parties intimes aux enfants y habitant. La route étant une départementale, une demande sera faite auprès des services concernés afin de voir quelles solutions sont envisageables.

- Rentrée scolaire :

- Effectif : Delphine FARGE nous expose qu'il y a 74 élèves cette année :
 - Maternelle 22,
 - CP/CE1 26,
 - CE2/CM : 26.

La rentrée a été mouvementée car 5 ou 6 élèves ont besoin d'assistance scolaire. 3 demandes d'AVS de sont en attente, 2 demandes sont à faire, 1 AVS est déjà présente 2 jours par semaine.

- Cantine : Olivier BOICHON expose :

Le conseil a décidé de garder la cantine dans la salle des fêtes afin d'éviter tout changement en cas de dégradation sanitaire.

- Ecole numérique : Stéphanie PAWLOWSKI expose :

Aillant eu vent de l'inflation des tarifs des écrans à hauteur de 15%, la commande a été validée en aout auprès de Performance pour la globalité du matériel. Il sera livré d'ici fin septembre. Le montant s'élève à 6 962.26€.

- Local Champion :

Gérald BUFFARD expose qu'une réunion planning est prévu 03 septembre. Le chantier devrait débuter mi-novembre.

Le paiement des factures sera étalé sur 2 budgets.

- **L'isolation à 1€ :**

Les travaux devraient commencer le 25 octobre. Un courrier sera envoyé aux locataires pour les prévenir. (25/26 octobre SAUV'ELEC, 27/28/29 octobre isolation)

- **Sinistres :**

Suite aux tempêtes de fin juillet et du 12 août 2021 :

- dégâts sur toiture de l'église (réparation le 3 sept), salle des fêtes (parquet mouillé et déformé sur la scène), visite à faire chez Mme Calvaire DUCLOS.
- 1 accident de la circulation sous le cimetière vers chez Aurélien avec un lampadaire à remplacer.
- Démarches en cours auprès des assurances par Olivier BOICHON.

- **Voirie :**

Un chantier d'enrobé est Chantier prévu la 2ème quinzaine de septembre sur les Chemin des Pins et chemin de la montée Chanel.

Un second fauchage des accotements et petits chemins est également à prévoir au vu de la végétation dense de cette année.

- **Titularisation de Mr PRECLOUX :**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'en janvier prochain, il faudra prendre la décision de titulariser ou non Mr PRECLOUX. Satisfait de ses services, le conseil s'accorde pour entamer les démarches afin que sa titularisation soit activée dès janvier 2022.

La séance est levée à 22h45.

Prochaine réunion le 20 octobre 2021.